

**INTERVENTION DE S.E.M. Martin MBARGA NGUELE,  
CHEF DE LA DELEGATION CAMEROUNAISE  
A LA 3<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA  
CONVENTION D'OTTAWA SUR L'INTERDICTION DES MINES  
ANTIPERSONNEL**

**Managua, Nicaragua, 19 septembre 2001**

**VERIFIER AU PRONONCE**

**\*\*\*\*\***

Monsieur le Président,

Je voudrais pour commencer, associer la voix du Cameroun à celles des pays qui se sont exprimés avant lui, pour rendre hommage à la mémoire des victimes des actes terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les Etats-Unis d'Amérique.

Le Cameroun voudrait exprimer sa ferme réprobation de tels actes et tient, face à cette épreuve, à témoigner sa profonde sympathie et ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis d'Amérique.

Monsieur le Président,

Permettez-moi aussi de me joindre aux distingués orateurs qui m'ont précédé, pour vous présenter, au nom de la délégation Camerounaise, nos sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la 3<sup>ème</sup> Assemblée des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Je suis convaincu que grâce à votre sagesse alliée à une compétence prouvée et une considérable expérience, nos travaux seront couronnés de succès et à l'issue de votre mandat, nous aurons sans aucun doute réalisé des grands progrès sur nombre de questions cruciales inhérentes à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction complète des mines antipersonnel.

Mes félicitations s'adressent également aux Vice-Présidents et au Secrétaire général de notre Assemblée qui vous seconderont dans

l'accomplissement de votre tâche. Je puis vous assurer de tout l'appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Je saisis cette occasion pour rendre vibrant hommage et exprimer la gratitude de mon pays à votre non moins illustre prédécesseur, S.E.M. Steffen KONGSTAD de Norvège qui, avec le tact, la vigueur et la détermination que nous lui connaissons, a, avec succès, accompli un travail remarquable tout au long de son mandat, permettant ainsi de faire avancer notablement le processus d'universalisation et de mise en œuvre effective de la Convention d'Ottawa.

Je voudrais également remercier le Gouvernement et le Peuple du Nicaragua, pour la chaleur de l'accueil et de l'hospitalité qu'ils nous ont accordés depuis notre arrivée dans leur beau pays.

En accueillant cette Assemblée des Parties, le Gouvernement du Nicaragua, dont le pays est affecté par les engins de mort et de souffrance que constituent les mines, donne une fois encore la preuve éclatante de sa détermination à éradiquer les mines antipersonnel et à mettre fin définitivement aux souffrances humaines qu'elles causent aveuglément.

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Distingués Représentants,  
Mesdames et Messieurs,

Il y a bientôt quatre ans, la Communauté internationale couronnait avec le succès que l'on sait le processus dit d'Ottawa, qui regroupait les Etats en faveur d'une interdiction complète et rapide, en ouvrant à la signature, le 3 décembre 1997, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel élaborée *ex nihilo* en un temps record de 14 mois.

Je voudrais saisir l'occasion de cette évocation pour renouveler, nous ne ferons jamais assez, l'expression de la gratitude du Cameroun au Canada, dont l'initiative a, bien entendu, été déterminante, ainsi qu'à tous les autres pays qui se sont activement impliqués à ses côtés pour faire avancer et aboutir le processus d'Ottawa. A cet égard, je pense particulièrement aux contributions décisives de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et la Norvège.

J'associe tout naturellement à cette reconnaissance toutes les éminentes personnalités et les organisations non-gouvernementales qui se sont investies sans compter et continuent de le faire pour sensibiliser les décideurs à la

problématique des mines, assister les victimes, promouvoir la coopération internationale et l'universalisation de la Convention.

Pour sa part, le Cameroun, sous la direction expresse de Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République, a eu modestement part active à la réussite des différentes étapes clefs de l'heureuse et importante initiative que fut alors le processus d'Ottawa, mais aussi au succès final de ce dernier.

En effet, eu égard notamment au drame que constituent les mines antipersonnel, le Président Paul BIYA a toujours considéré la Convention d'Ottawa comme une avancée majeure sur le plan humanitaire et n'a ménagé aucun effort pour que le Cameroun participe systématiquement à l'action internationale généreuse en faveur de l'éradication des mines antipersonnel.

Comme vous le savez, le Cameroun compte parmi les tous premiers Etats à avoir signé, le 3 décembre 1997 à Ottawa, la Convention sur l'interdiction complète des mines antipersonnel et en est particulièrement fier. L'expression de ce consentement à être lié n'a pas pris fin avec cette signature.

Ainsi, symboliquement, le 16 juin 1999, Jour de l'Enfant Africain, l'Assemblée Nationale a examiné la Convention et après avoir délibéré, elle a adopté la loi N° 99/008 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention. Cette Loi a été promulguée par le Président de la République le 16 juin 1999 et le décret de ratification publié le 28 juillet 2000 selon la procédure d'urgence. Les instruments de ratification ont été transmis au dépositaire le 6 juin 2001.

Le Cameroun vient donc ainsi d'achever un long processus constitutionnel le menant au statut plein et entier d'Etat partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Je puis donc vous annoncer avec fierté et certitude que c'est la dernière fois que le Cameroun participe en qualité d'observateur à une Assemblée d'Etats Parties. Je puis vous assurer qu'il compte bien continuer à s'acquitter de toutes ses obligations au regard de la Convention et assumer pleinement ses responsabilités d'Etat partie.

Pour autant, mon pays a, comme observateur, participé à toutes les Assemblées des Parties et à toutes les autres rencontres majeures internationales. De plus, il est certainement le seul Etat signataire qui a soumis

son rapport de transparence en vertu de l'article 7 de la Convention, sans être partie à la Convention, ni avoir fait usage de la possibilité qu'ouvre son article 18 d'appliquer la Convention avant son entrée en vigueur.

Quelle autre belle preuve du volontarisme du Gouvernement de mon pays, de son niveau d'engagement vis-à-vis de la Convention et de sa détermination à appliquer de bonne foi toutes les dispositions de la Convention ?

Mon pays n'a jamais eu recours aux mines antipersonnel en opération. Au demeurant, dans la mesure où elles peuvent frapper indistinctement les forces ennemies mais aussi et surtout les populations civiles non combattantes. Les mines ne figurent pas comme armes dans l'arsenal de l'armée Camerounaise.

Toutefois, comme il l'a déclaré dans son rapport soumis en vertu de l'article 7 de la Convention, l'armée camerounaise dispose d'un stock de 500 mines conservées pour les besoins de l'instruction aux techniques de déminage, de détection ou de destruction. Nous avons d'ailleurs la conviction que c'est par ce biais qu'il sera possible au Cameroun d'aider modestement les pays affectés.

Le Cameroun n'est heureusement pas un affecté par les mines, autrement dit, il n'y existe, à la connaissance des autorités, aucune zone minée. Il ne produit, ne vend, n'exporte, n'utilise ni ne transfère de mines antipersonnel.

A cet égard, mon pays n'a pas d'expérience de ces sinistres engins de mort et de mutilation à partager. L'horreur des témoignages bouleversants que nous livrent chaque jour les victimes ou que nous tenons des pays malheureusement affectés suffit elle-même à mettre les mines antipersonnel hors-la-loi.

Mais, des casques bleus camerounais ont perdu la vie ou ont été mutilés par des mines terrestres au Cambodge. Le 24 octobre de chaque année, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, nous leur rendons hommage.

Monsieur le Président,

Le Cameroun estime que cette 3<sup>ème</sup> Assemblée des Parties à la Convention d'Ottawa doit être une nouvelle occasion d'appeler à

l'universalisation de la Convention et au renforcement de la coopération dans les domaines du déminage, de la destruction des stocks et de l'aide aux victimes.

Il convient de se féliciter de ce qu'il y a désormais 120 Etats Parties et d'encourager les Etats qui n'ont pas signé la Convention à y adhérer dès que possible et les Etats signataires à accélérer leurs procédures de ratification et en attendant, à recourir à la possibilité ouverte par l'article 18 d'appliquer provisoirement la Convention.

J'appelle tous les Etats, qu'ils soient Etats parties, signataires ou non-signataires, à tout mettre en œuvre pour tenir la promesse faite à nos tous enfants, aux familles détruites, aux centaines de milliers de mutilés et de victimes, d'un monde meilleur exempt de mines antipersonnel.

Ce défi humanitaire est un devoir moral que nous devons relever. Le Cameroun pour sa part, vous le savez, est de ceux des Etats qui sont plus que jamais résolus à faire progresser cette cause commune.

Je vous remercie./ \_